

Habitat : déjà 133 logements rénovés en deux ans

Vire Normandie - Publié le 24/06/2016 à 02:44



Les quatre propriétaires dans le logement rénové, lors de la visite avec Marc Andreu Sabater, maire de Vire Normandie.

Occupants ou bailleurs, les propriétaires peuvent obtenir des aides pour rénover des logements à Vire Normandie. L'opération prendra fin au 31 mai 2017.

Pourquoi ? Comment ?

Quand on sait que Vire perd chaque année des habitants et que près de 900 logements sont vacants, l'opération peut paraître osée.

Deux couples d'amis, Virois de toujours, se sont pourtant lancés. Propriétaires d'un logement de 70 m² place du Six-Juin par l'intermédiaire d'une Société civile immobilière (SCI), Daniel et Sylvie Fourreau et Claude et Michelle Colasse ont sollicité, en janvier, « **un accompagnement de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) de Vire Normandie** ».

À qui s'adressent ces aides ?

Hier, avec la communauté de communes, aujourd'hui, avec Vire Normandie, les élus se sont fixé l'objectif de reconquérir la ville et d'attirer de nouveaux habitants, « **notamment dans l'hyper-centre** », insiste le maire Marc Andreu Sabater.

Avec l'appui de l'État et de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), des subventions sont versées.

« **Cela concerne tous les propriétaires de logements de plus de 15 ans, qu'ils soient occupants ou bailleurs**, explique Barbara Gascoin, du cabinet CDHAT, qui pilote l'opération pour la Ville. **On peut aussi obtenir des aides pour l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.** »

Si le centre-ville est particulièrement soutenu, l'Opah fonctionne dans toutes les communes de Vire Normandie jusqu'au 31 mai 2017.

Quelles aides à la rénovation ?

Depuis juin 2014, 133 logements ont déjà été aidés à Vire Normandie pour un montant total de 1,43 million d'euros. Les familles Fourreau et Colasse, elles, ont engagé 48 500 € de travaux, « **pour changer les fenêtres, isoler les murs donnant sur l'extérieur et redistribuer entièrement l'appartement** ».

Les propriétaires ont obtenu 11 300 € de l'Anah, 1 500 € de l'État et 2 300 € de Vire Normandie. « **Soit 31 % du projet** », souligne Barbara Gascoin.

En contrepartie, ils s'engagent à louer pendant neuf ans à un loyer aujourd'hui plafonné à 402 €.

Pour quels bénéficiaires ?

Outre l'abattement fiscal associé à ce type d'opération, les performances énergétiques du logement sont améliorées. Le cabinet CDHAT a calculé une économie de 42 %, soit environ 600€ par an.

Et on trouve des locataires ?

C'est tout ce que souhaitent les élus en accompagnant cette opération. Pour le logement qu'ils ont visité mercredi place du Six-Juin, cela semble marcher, selon Claude Colasse : « **On a déjà eu six visites et il est probable qu'on loue à un jeune couple qui arrive de l'extérieur.** »

Le maire s'en réjouit : « **C'est exactement ce qu'on recherche avec ce programme d'amélioration de l'habitat.** »

Renseignements. CDHAT (Saint-Lô) : 02 33 75 62 40. Permanences les 2^e et 4^e jeudis, de 9 h à 12 h, au service urbanisme et habitat de Vire Normandie, 73, route d'Aunay.